

1^{er} Open Jeune de Commentry

Règlement intérieur de la compétition

Article 1 : Organisation de la compétition :

Le Pion Forgeron organise son 1^{er} Open Jeunes de parties rapides. Il se déroulera le dimanche 18 octobre 2026. La compétition est homologuée pour le classement ELO rapide FFE sous le numéro 73415.

Article 2 : Lieu de la compétition:

La compétition se déroulera au Théâtre Municipal Alphonse Thivrier, place du 14 juillet, 03600 Commentry.

Article 3 : Droit d'inscription de la compétition :

Les droits d'inscription à la compétition sont au tarif 8€ avant le samedi 24 octobre 2026 inclus. Les droits d'inscriptions sont à régler en ligne, ni inscription ni paiement sur place ne sera possible.

Article 4 : Déroulement de la compétition:

La compétition comporte un seul tournoi et est ouverte à tous les licenciés A ou B des catégories U18 et inférieur sans distinctions de genre (U8 à U18F).

La compétition sera appariée informatiquement, grâce au logiciel Sharly Chess dans sa version la plus récente, au système Suisse (Règle C.04 FIDE). Le dernier classement Elo « rapide » publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Les joueurs vainqueurs devront enregistrer eux-mêmes leur résultat sur le logiciel (sous contrôle de l'arbitre) et en cas de nullité les deux joueurs sont invités à venir renseigner leur résultat, avec la responsabilité au conducteur des blancs.

La compétition se déroulera en 7 rondes, à la cadence d'une seule période de 15 minutes KO pour chaque joueur (sans incrément).

Article 5 : Horaire de la compétition :

Dimanche 18 octobre 2026	
Pointage	De 8h30 à 9h40
Ronde n°1	10h00
Ronde n°2	10h45
Ronde n°3	11h30
Ronde n°4	13h30
Ronde n°5	14h15
Ronde n°6	15h00
Ronde n°7	15h45
Remise des prix	Environ 20 min après la fin de la dernière partie

Article 6 : Règles de jeu de la compétition :

Les règles du jeu applicables sont celles de la FIDE en vigueur depuis son dernier congrès.

Aucun dispositif régissant les propositions de nulle n'est adopté, cependant le résultat de la partie doit être le reflet d'un réel affrontement sur l'échiquier.

L'article A5 des tournois à cadence rapide s'appliquera pour l'intégralité de la compétition.

Un seul coup illégal est autorisé et la partie est déclarée perdue pour le joueur exécutant son 2^{ème} coup illégal achevé par l'appui sur la pendule seulement si l'adversaire du fautif est dans la possibilité légale de mater.

Concernant le délai de forfait, si un joueur n'est pas présent au lancement de la ronde par l'arbitre, ce dernier se réserve le droit de déclencher la pendule du joueur absent, afin que son temps de jeu s'écoule jusqu'à ce que le joueur arrive ou que le temps de 5 minutes de retard soit dépassé auquel cas le joueur sera déclaré forfait. Si les deux joueurs sont en retard, seul le joueur avec les blancs verra son temps s'écouler mais le délai de forfait (5 minutes) reste applicable aux deux joueurs.

Si un joueur forfait ne prévient pas l'arbitre de son absence, il sera considéré comme ayant abandonné la compétition. Il sera donc forfait pour le reste de la compétition, sauf sur justification recevable avant la prochaine ronde. Ce dernier fera l'objet d'une réclamation auprès du bureau fédéral.

Le lieu de la compétition est constituée de la zone de jeu (pièces où se trouvent les échiquiers), la buvette, les toilettes, ainsi que l'espace fumeur extérieur ; (rappel : Il est strictement interdit de fumer et/ou de vapoter à l'intérieur des locaux).

Tous les joueurs doivent rester sur le lieu de la compétition tant que leur partie n'est pas terminée sauf en cas d'urgence.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Tout appareil électronique (Smartphone, téléphone, appareil électronique d'analyse, montre connectée, ...) doit être éteint et rangé lors du déroulement de la compétition. Si un tel appareil émet un son ou est visible par l'arbitre lors d'une partie, son possesseur se verra sanctionné en accord avec les règles de la FIDE.

Si un joueur nécessite une exception à cette règle pour des raisons médicales,..., il devra en faire la demande auprès de l'arbitre avant le début de la compétition qui accordera ou non ce droit.

Aucune analyse de partie ou discussions portant sur la partie d'un joueur n'est autorisée sur le lieu de la compétition tant que cette partie n'est pas terminée. L'analyse des parties terminées ne peut avoir lieu que dans la salle d'analyse.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être en respect de la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle de jeu.

Article 7 : Le Classement Final de la compétition :

Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués dans l'ordre ci-dessous :

1er départage : (Tr) Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires tronquée du plus mauvais de ces scores ajustés)

2ème départage : Kashdan (Attribution de point en fonction du résultat de la partie 4 points pour la victoire, 2 pour la nulle et 1 point pour la défaite)

3ème départage : (Perf) Performance

Des points pour le Grand Prix d'Échecs des Jeunes de l'Allier seront attribués pour les joueurs de l'Allier (voir règlement du Grand Prix d'Échecs des Jeunes de l'Allier)

Article 8 : La liste des prix de la compétition:

Une liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le début de la 4^{ème} ronde. Les prix ne sont pas cumulables, le joueur prétendant à plusieurs prix recevra le prix le plus élevé auquel il a droit. Les prix sont distribués à la place, en cas d'égalité de points de parties, le prix est attribué au joueur ayant le meilleur départage.

Article 9 : Droit à l'image sur la compétition :

Des photos (ou vidéos) du tournoi et des joueurs pourront être prises par les organisateurs, et peuvent être publiées sur les sites internet des clubs et/ou réseaux sociaux. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion sauf un joueur demande une exclusion à ce droit lors de son inscription.

Article 10 : Arbitrage de la compétition :

L'arbitre principal sera Arnaud BONNICHON, Arbitre Fédéral Open. Il pourra être assisté d'un ou plusieurs arbitres disponible (AF Club, AF Match et/ou Arbitre Stagiaire).

Article 11 : Règlement de la compétition :

Tous les joueurs s'acquittant de leur droit d'inscription s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal
Arnaud BONNICHON

L'organisateur
Yvon MONGENDRE